

CONSEIL MUNICIPAL

du 24 janvier 2019

Convocation
21.01.2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre janvier à vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en **session extraordinaire**, sous la Présidence de Jean-Claude LAMARQUE, Maire, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Générale des Collectivités Territoriales

Présent(e)s : Messieurs Jean-Claude LAMARQUE, BIGOT Jean-Yves, CHOMET Guy, TONNELIER Denis, NAELS Frédéric, PLOMTEUX Daniel, Michel DELOMEZ, José-Félix ORTUN et Madame Sandrine BUISSET

Représenté(e)s :

Absents : Mesdames Anne LÉCRIVAIN, Valérie SAUSSIÉ, Dominique FORET ET Messieurs Frédéric LANNEAU, Patrick ANDRÉ et Didier RAZON

Secrétaire : Madame Sandrine BUISSET

Aucune remarque n'est faite sur le compte rendu de la séance du 20 décembre 2018. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

CONTRAT RURAL

2019/01 – CONTRAT RURAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur les opérations suivantes :

- 1) renforcement et création de trottoir sur la rue FAUVEAU pour 187 500€ H.T.
- 2) renforcement et création de trottoir sur la rue DE LA POSTE pour 213 750€ H.T

Le montant total des travaux s'élève à .401 250 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par la maîtrise d'œuvre DIDIER JAKUBCZAK et Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Le Conseil Municipal s'engage:

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur le plan de financement annexé,
- sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,

- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département de SEINE ET MARNE et d'apposer leur logo-type dans toute action de communication,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental de SEINE ET MARNE l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 401 250 pour un montant plafonné à 370 000€
- décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur JAKUBCZAK, pour assurer la maîtrise d'œuvre des opérations qui le concerne.

La séance est levée à 20h30

Le Maire,
Jean-Claude LAMARQUE

SIGNATURES

Jean-Yves BIGOT	
Jean-Claude LAMARQUE	
Guy CHOMET	
Denis TONNELIER	
Dominique FORET	ABSENTE
Patrick ANDRE	ABSENT
Sandrine BUISSET	
Michel DELOMEZ	
Frédéric LANNEAU	ABSENT
Anne LECRIVAIN	ABSENTE
Frédéric NAELS	
José-Félix ORTUN	
Daniel PLOMTEUX	
Didier RAZON	ABSENT
Valérie SAUSSIÉ	ABSENTE